

L'ajournement

Dans la pétition sur les droits compensatoires qu'il a présentée au ministère américain du Commerce, le groupe de travail chargé des pêches dans le Nord de l'Atlantique a indiqué que l'investissement du gouvernement dans les pêches de l'Atlantique constitue une subvention. On craint que cet investissement ne donne du poids à cette affirmation.

[Traduction]

Nous ne pensons pas que ce soit le cas, monsieur le Président. Dans le passé, les États-Unis ont toujours considéré l'investissement du gouvernement comme une subvention, dans les cas où l'on ne pensait pas que le taux de rentabilité de cet investissement serait équivalent à celui du marché. Le premier investissement de 1983 avait été fondé sur la prévision d'un taux de rentabilité intéressant. Comme on l'a fait remarquer, il

n'y a pas encore eu de bénéfices surtout en raison d'une situation hors de l'ordinaire qu'on n'aurait pu prévoir en 1983. On prévoit que l'investissement actuel et tous les autres fonds déjà investis rapporteront des bénéfices raisonnables.

Les gestionnaires et le conseil d'administration de la FPI savent que leur entreprise ne bénéficiera pas d'autres investissements et qu'il leur faut la gérer avec les ressources dont ils disposent. Il n'est pas question de continuer d'y injecter des fonds que l'on pourrait considérer comme une subvention.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)